Construire le Sud Loire pour 2050

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

scot SUD LOIRE

Arrêt du projet

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire

2050

OCTOBRE 2024

Sommaire

Quel est le contenu du projet de Scot ? 2

Le PAS du Scot Sud Loire, une ambition et des stratégies 3

Le Document d'orientations et d'objectifs, prescriptions et applications du projet stratégique 6

L'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale 9

Le programme d'actions, outils de mise en œuvre pluriannuelle 10

L'analyse de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers et la justification des objectifs dans le DOO 11

Quel est le contenu du projet de Scot ?

Présenté en réunion publique le 24 octobre 2024, le projet de Scot sera débattu par le comité syndical le 16 décembre après avoir été examiné par les personnes publiques associées le 14 novembre.

Il résulte du travail engagé en mars 2018 par les équipes du syndicat mixte du Scot Sud Loire en partenariat avec l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens, epures.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le projet de Scot révisé consiste en :

- **Un Projet d'Aménagement Stratégique** (PAS) qui formalise le projet politique construit par les élus

- **Un Document d'Orientations et d'Objectifs** (DOO) qui intègre un Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique. Le DOO est prescriptif et il définit les modalités de mise en œuvre des options politiques

- **Des annexes** :

- le diagnostic stratégique du territoire
- l'évaluation environnementale du projet
- un programme d'actions (PA), document qui indique les actions de mise en œuvre complémentaire
- la justification des choix retenus pour établir le projet
- et l'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Le PAS du Scot Sud Loire
une ambition et des stratégies

Pièce essentielle du nouveau Scot Sud Loire, le Projet d'Aménagement Stratégique permet d'exprimer sur vingt ans un projet politique, stratégique et prospectif.

Ce projet intègre notamment et prioritairement un objectif de Zéro Artificialisation Nette et d'amélioration de la biodiversité conformément à la loi du 20 juillet 2023.

Ce projet s'applique à un périmètre élargi à l'échelle de 198 communes qui définit l'espace d'application et de gouvernance du Scot Sud Loire.

Conformément aux termes de l'article L. 141-3 du Code de l'urbanisme, le P.A.S. doit comporter les éléments suivants :

- Une définition des objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans ;
- Une synthèse du diagnostic territorial ;
- Une délimitation des enjeux qui se dégagent de ce diagnostic ;
- Une détermination, par tranches de dix années, d'un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.

Les objectifs définis doivent concourir à la coordination des politiques publiques sur les territoires en favorisant et en respectant :

- Un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales ;
- Une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches ;
- Les transitions écologique, énergétique et climatique ;
- Une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie ;
- Une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux ;
- La qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

La rédaction de ce document a été réalisée à partir du cadre de référence suivant :

- Les objectifs inscrits dans la délibération de révision du Scot Sud Loire du 29 mars 2018 ;
- Des orientations légales et réglementaires à intégrer : loi Climat et Résilience, SDRADDET, Chartes des Parcs naturels régionaux du PILAT et du LIVRADOIS-FOREZ.
- Les acquis du Scot de 2013 ;
- Les enjeux issus du diagnostic territorial actualisé en 2019 puis en 2024 ;
- Les différentes contributions collectives et rencontres organisées dans le cadre de la procédure de révision du Scot Sud Loire depuis 2018 (une cinquantaine de rencontres avec les habitants et les élus qui viennent s'ajouter aux instances mensuelles du syndicat mixte).

Un projet stratégique
pour 600 000 habitants et 198 communes
3 axes pour les 20 prochaines années

Répondre à l'urgence climatique

La préservation des ressources du territoire et un renforcement de la protection des habitants

La sobriété : valeur centrale du projet du Sud Loire

Les transitions à engager pour relever les défis de l'urgence climatique

Promouvoir une armature territoriale garante de la proximité et affirmer l'attractivité du Sud Loire

Renforcer la position et le rôle du Sud Loire dans les dynamiques régionales et de l'Aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne (AMELYSE)

Affirmer le rôle de l'armature territoriale comme modèle d'organisation garant de proximité et d'équilibre

Vers un habitat sobre en foncier, en énergie et matériaux, diversifié et innovant

Conforter le tissu économique et engager les nécessaires transitions

L'agriculture, pilier économique du territoire et levier majeur de transition

Construire une offre de mobilité durable, multimodale et décarbonée

Améliorer la qualité de vie des habitants du Sud Loire

Paysage et patrimoine : les piliers du cadre de vie

Agir pour la santé et le bien être des habitants

Retour de la nature au plus près des habitants, pour améliorer le confort et le vivre ensemble

Alimentation urbaine : entre besoins alimentaires, transition écologique et vivre la ville autrement

Tourisme et loisirs, pour le cadre de vie des habitants et l'attractivité du territoire

Une armature territoriale
finement construite

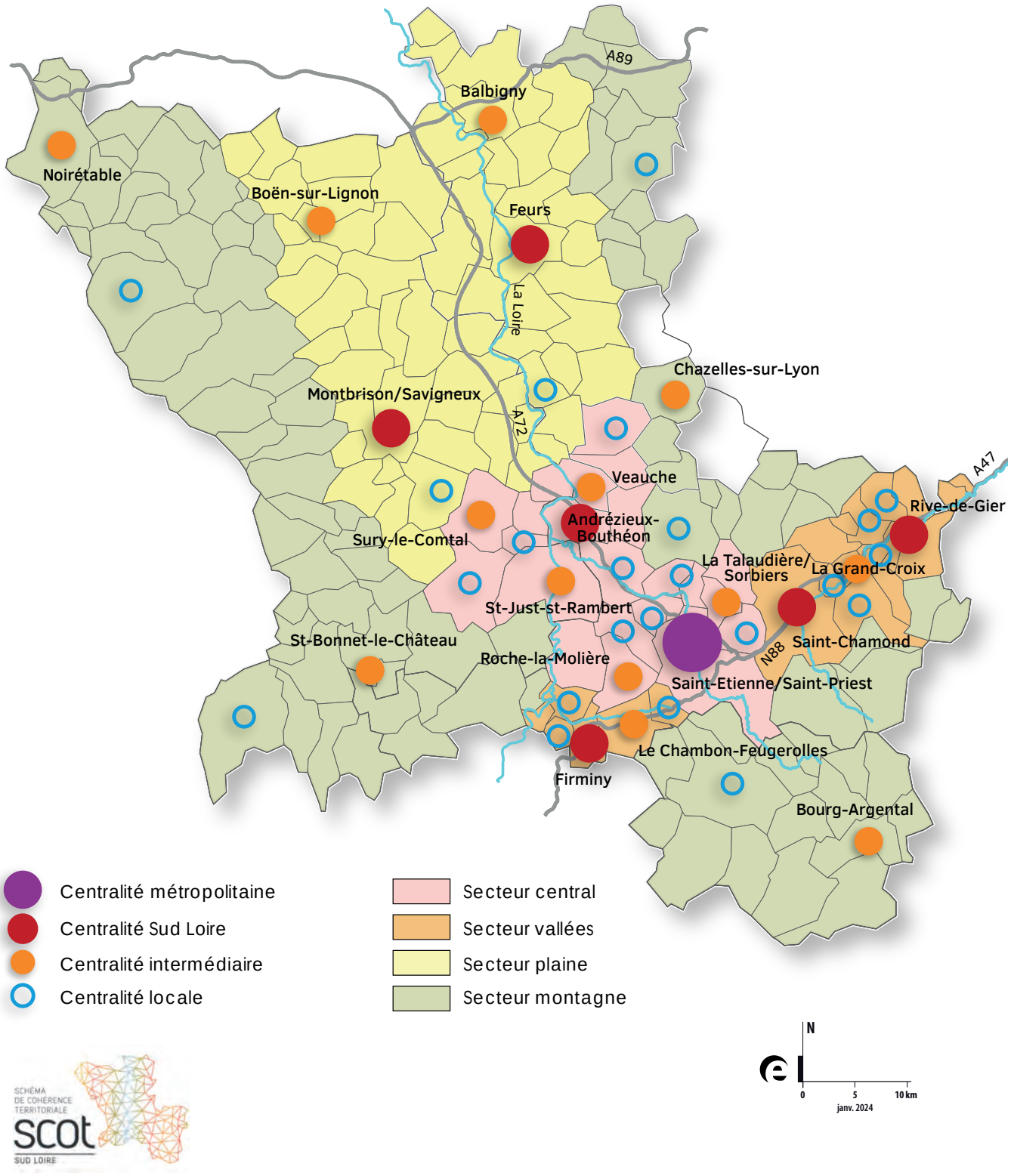

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
scot
SUD LOIRE

Le Document d'orientations et d'objectifs

prescriptions et applications du projet stratégique

ARTICULATION PAS / DOO

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

CHOIX POLITIQUES
Choisir un cap

Le PAS formule le projet de territoire et les orientations stratégiques

- Définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire
- S'inscrit dans un horizon temporel de 20 ans
- Détermine, par tranches de 10 années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols

Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

RÈGLES
Comment y arriver ?

Le DOO et le DAACL déterminent les conditions d'application du PAS

- Définit les orientations et objectifs d'action concourant à la mise en œuvre du projet de développement du territoire
- Cadre règlementaire de référence pour les documents d'urbanisme et de programmation (PLUi, PLU, PLH,…)

PAS

Organiser les transitions et les coopérations au service de l'attractivité et de la qualité de vie

- Promouvoir l'armature territoriale
- Répondre à l'urgence climatique
  Les ressources
- Améliorer la qualité de vie des habitants

DOO

Une armature territoriale facteur de proximité et d'attractivité

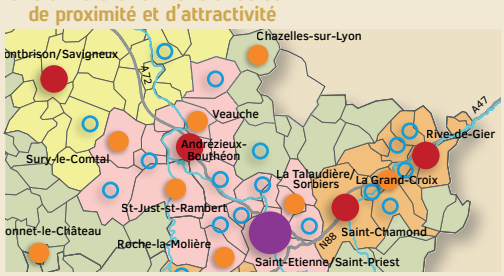

Renforcer l'armature territoriale
Objectifs de sobriété foncière
Politique de l'habitat
Accueil des activités économiques et commerciales
Mobilités

Une armature verte garante de qualité et d'adaptation aux changements

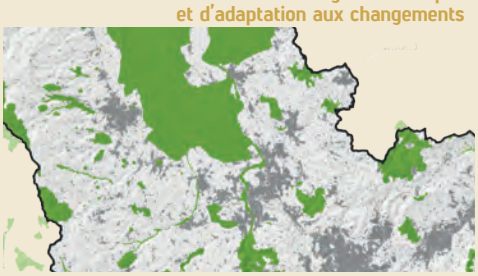

Transition énergétique et alimentaire
Protection de la biodiversité
Protection et valorisation des paysages
Prévention des risques et des nuisances
Préservation des ressources naturelles

STRUCTURE DU DOO DU SCOT SUD LOIRE

Chapitre 1– Activités économiques

- Foncier économique et filières
- Agriculture, alimentation
- Tourisme
- Commerce (DAACL)

Chapitre 2– Offre de logement, de mobilités, armature territoriale, équipements, services

- Armature et équipements
- Habitat
- Mobilités

Chapitre 3– Transitions, ressources et risques

- TVB, biodiversité
- Risques
- Ressources en eau
- Carrières et matériaux
- Déchets
- Climat, Air, Énergies
- La consommation foncière et l'artificialisation des sols

RÉPARTITION DES BESOINS EN LOGEMENTS
PAR PÉRIODE DE DIX ANS PAR EPCI

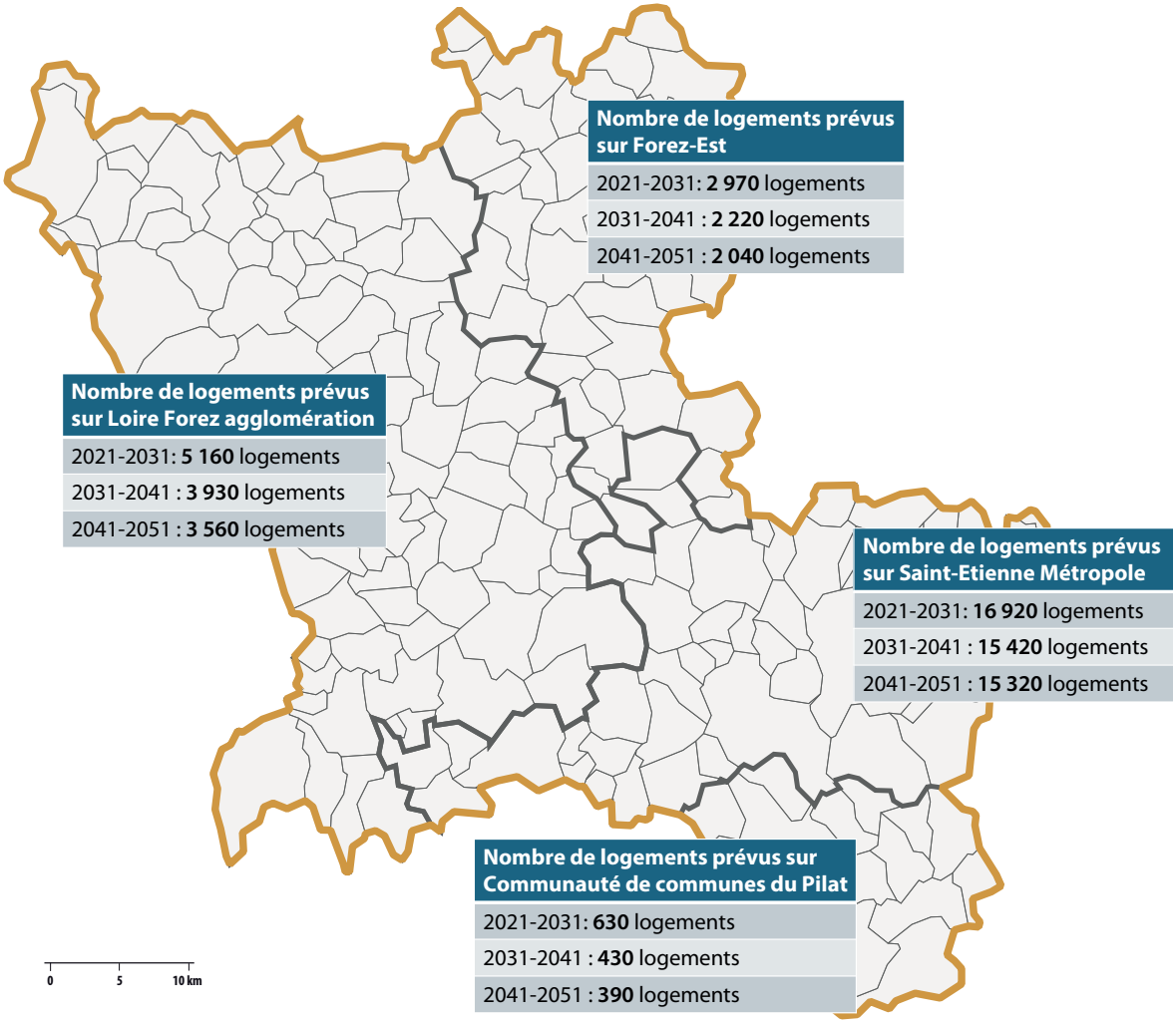

DENSITÉS

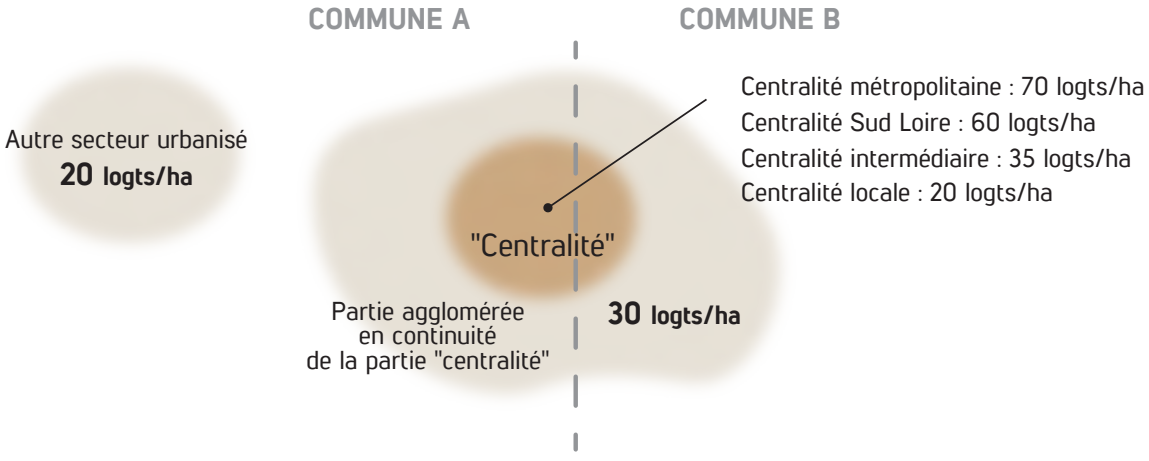

L'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale

L'état initial de l'environnement constitue la clé de voûte de l'évaluation environnementale. Il participe à la construction du projet du territoire avec l'identification des enjeux environnementaux, constitue le référentiel nécessaire à l'évaluation et représente l'état de référence pour le suivi du document d'urbanisme. Il traite l'ensemble des thématiques de l'environnement permettant de caractériser son état actuel, mais aussi son évolution.

TRAME VERTE ET BLEUE DU SRADDET AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

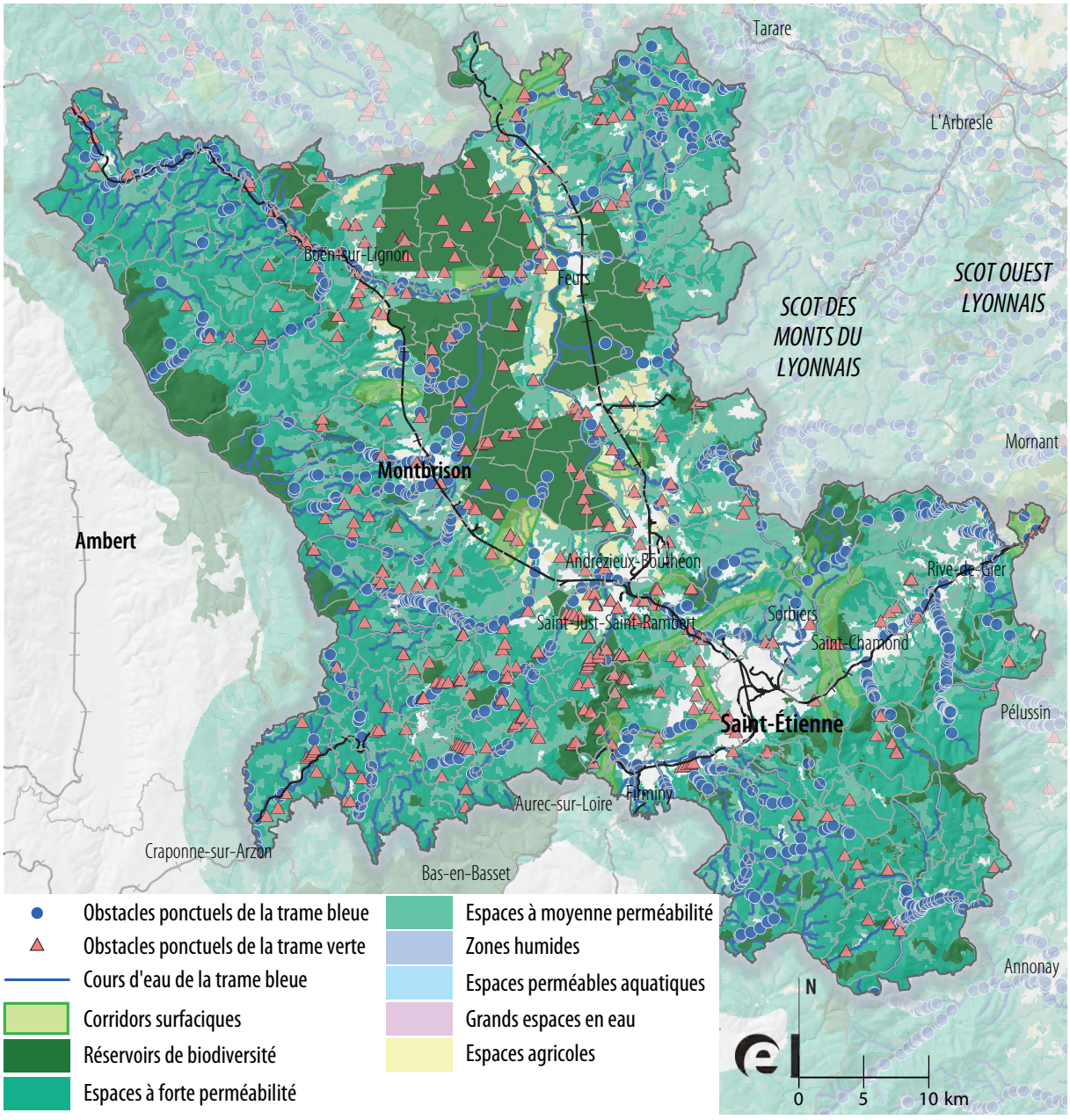

Sources : BDALTI IGN, BD TOP IGN, Région AURA, epures

L'évaluation environnementale est une démarche globale qui aborde l'environnement comme un système. Il s'agit de prendre en compte de façon proportionnée aux enjeux l'ensemble des thématiques environnementales ainsi que les interactions entre ces thématiques. L'évaluation stratégique environnementale doit permettre d'évaluer les diverses options envisagées et d'atteindre les objectifs du Scot en ayant fait les meilleurs choix possibles du point de vue de l'environnement et de la santé humaine.

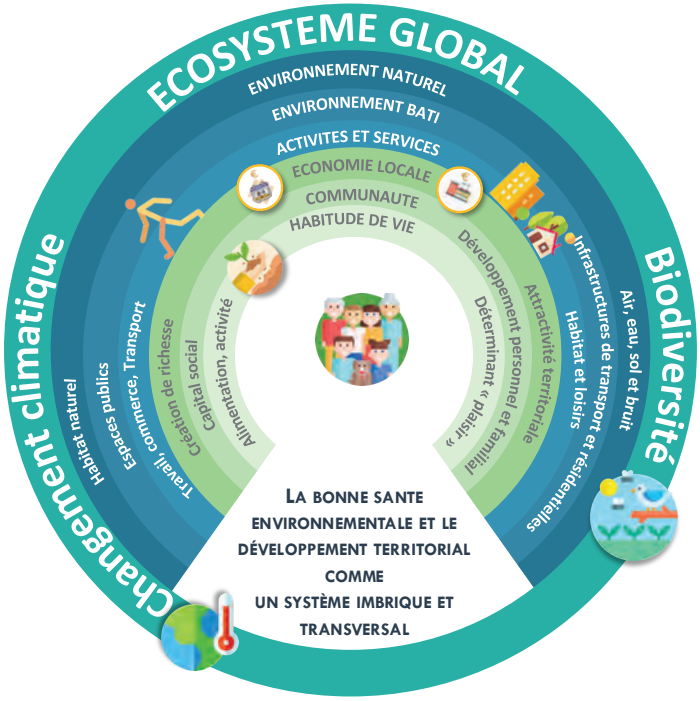

Les déterminants de santé environnementale vus au travers du prisme de l'urbanisme et du cadre de vie

Sources : Barton et Grant 2006, Mise en forme et Adaptation E.A.U – crédit icone Flaticone

Le programme d'actions
outils de mise en œuvre pluriannuelle

Le syndicat mixte du Scot Sud Loire **anime** des scènes d'échanges

Le syndicat mixte du Scot Sud Loire **produit** des éléments pour la mise en œuvre coordonnée du document Scot

Le syndicat mixte du Scot Sud Loire **initie** les échanges préalables à la mise en place de contrats ou dispositifs de projet réunissant plusieurs EPCI, CD 42, Etat

Le syndicat mixte du Scot Sud Loire **construit** avec ses EPCI membres des positions du Sud Loire pour dialoguer sur les projets extraterritoriaux

L'analyse de la consommation
des espaces naturels agricoles et forestiers et la justification des objectifs dans le DOO

En cohérence avec la trajectoire ZAN à horizon 2050, le Scot Sud Loire affirme le principe de réduction du rythme de l'artificialisation des sols. La trajectoire ZAN vers 2050 sera le résultat d'un équilibre entre plusieurs principes d'actions développés et inscrits dans le Scot Sud Loire (cf. article 101-2-1 du CU), au nombre de 7

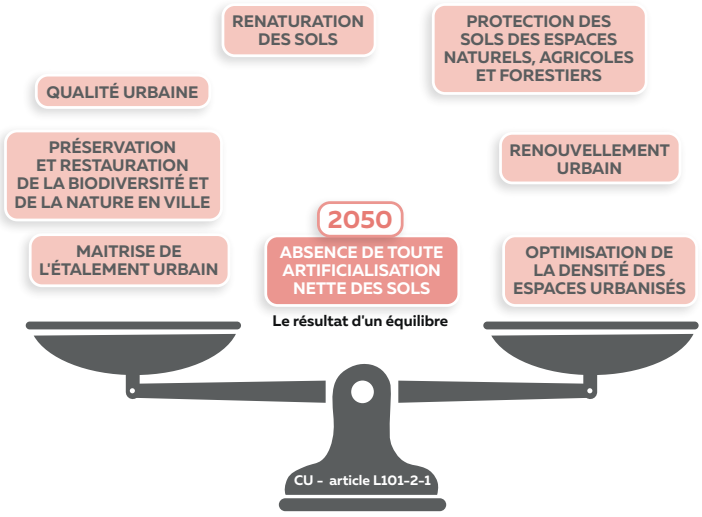

Tendre, à l'échelle sud Loire, vers la réduction de **54,5%** de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2031 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2021. Ces ENAF consommés peuvent se situer dans l'espace urbanisé.

Poursuivre la stratégie de sobriété foncière dans les décennies suivantes, en cohérence avec la trajectoire de réduction du rythme d'artificialisation, pour tendre vers la zéro artificialisation nette en 2051, par la diminution de 50% à chaque décennie de la consommation d'ENAF par rapport à la décennie précédente.

- Entre 2021 et 2031, la consommation d'ENAF effective ne devra pas dépasser 695 ha
- Entre 2031 et 2041, la consommation d'ENAF effective ne devra pas dépasser 349 ha
- Entre 2041 et 2051, la consommation d'ENAF effective ne devra pas dépasser 174 ha

RÉPARTITION DE LA TRAJECTOIRE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE
PAR PÉRIODE DE DIX ANS PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

CONSOMMATION ESPACES AGRICOLES FORESTIERS ET AGRICOLES MAXIMALE

secteur central
2021-2031 : **310 ha**
2031-2041 : **120 ha**
2041-2051 : **61 ha**

secteur plaine
2021-2031 : **206 ha**
2031-2041 : **108 ha**
2041-2051 : **53 ha**

secteur vallées
2021-2031 : **80 ha**
2031-2041 : **68 ha**
2041-2051 : **33 ha**

secteur montagne
2021-2031 : **99 ha**
2031-2041 : **53 ha**
2041-2051 : **26 ha**

Calendrier global
de la révision 2018-2024

		Comité syndical	Réunion publique	Forum élus	PPA
29 mars 2018	Délibération de prescription de la révision	✓			
27 nov. 2018	Première réunion publique à Feurs - présentation de la procédure de Révision		✓		
01 avr. 2019	Comité de pilotage des personnes publiques associées				✓
17 juin 2021	Forum de présentation du diagnostic aux élus			✓	
14 sept. 2021	Comité de pilotage des personnes publiques associées				✓
09 déc. 2021	Présentation du diagnostic	✓			
22 sept. 2022	Forum de présentation du PAS aux élus			✓	
12 oct. 2022	Réunions publiques : synthèse du diagnostic, orientations générales, parti pris retenu		✓		
19 oct. 2022	Réunions publiques : synthèse du diagnostic, orientations générales, parti pris retenu		✓		
09 nov. 2022	Réunions publiques : synthèse du diagnostic, orientations générales, parti pris retenu		✓		
10 nov. 2022	Comité de pilotage des personnes publiques associées				✓
16 nov. 2022	Réunions publiques : synthèse du diagnostic, orientations générales, parti pris retenu		✓		
01 déc. 2022	Débat préalable sur le projet d'aménagement stratégique	✓			
14 mars 2024	Présentation des options de consommation foncière	✓			✓
07 juin 2024	Réunion publique de présentation du PAS		✓		
13 juin 2024	Comité de pilotage des personnes publiques associées PAS				✓
28 juin 2024	Débat sur le projet d'aménagement stratégique (PAS)	✓			
24 oct. 2024	**Réunions publiques en vue de l'arrêt du projet**		✓		
14 nov. 2024	**Comité de pilotage des PPA en vue de l'arrêt du projet**				✓
16 déc. 2024	**Délibération d'arrêt du projet**	✓			

Scot Sud Loire
46 rue de la Télématique – BP 811
42952 Saint-Etienne cedex 9

04 77 92 15 78

accueil@scot-sudloire.fr

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
scot
SUD LOIRE

OCTOBRE 2024